

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving/Réception des soumissions RCMP BID RECEIVING, E DIVISION FRONT DESK 14200 GREEN TIMBERS WAY SURREY, BC, V3T 6P3

REQUEST FOR PROPOSAL

DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux : Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaires:

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet Système d'information sur les ressources humaines			ces	Dat Mai	e 23, 2017
Solicitatio M2989-6-0	n No. – Nº de l'i 213	nvitation			
Client Refe	erence No. – Nº	de référen	nce du cl	ient	
Solicitatio	n Closes – L'in	vitation pre	end fin		
At /à :	: 14:00			P (heure avancée du cifique)	
On / le :	On / le : Le 4 juillet, 2017				
	Delivery – LivraisonTaxes – TaxesDuty – DroitsSee herein — Voir aux présentesSee herein — Voir aux présentesSee herein — Voir aux présentes				
services Mailstop 40 14200 Gree	Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services Mailstop 408/409 14200 Green Timbers Way Surrey, British Columbia V3T 6P3				
Instruction See herein	ns — Voir aux prés	sentes			
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Daphne Yu (pour Summer Wong, Agente supérieure des acquisitions) Agente des acquisitions daphne.yu@rcmp-grc.gc.ca					
Telephone 778-290-28	• No. – N° de tél 807	éphone	Facsim 778-290		o. – Nº de télécopieur 0
Delivery Required –			Delivery Offered –		

Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Re adresse et représentant du fourniss	•
Telephone No. – Nº de téléphone	Facsimile No. – Nº de télécopieur
Name and title of person authorized (type or print) – Nom et titre de la pe du fournisseur/de l'entrepreneur (ta d'imprimerie)	ersonne autorisée à signer au nom
Signature	Date



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1. Exigences relatives à la sécurité
- 1.2. Besoin
- 1.3. Compte rendu
- 1.4. Ombudsman de l'approvisionnement
- 1.5. Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2. Présentation des soumissions
- 2.3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4. Lois applicables
- 2.5. Promotion du dépôt direct

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1. Procédures d'évaluation
- 4.2. Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

5.1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1. Exigences relatives à la sécurité
- 6.2. Besoin
- 6.3. Clauses et conditions uniformisées
- 6.4. Durée du contrat
- 6.5. Responsables
- 6.6. Paiement
- 6.7. Instructions relatives à la facturation
- 6.8. Attestations et renseignements supplémentaires
- 6.9. Lois applicables
- 6.10. Ordre de priorité des documents
- 6.11. Ombudsman de l'approvisionnement
- 6.12. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes :

Annexe A	Besoin
Annovo D	Doog do

Annexe B Base de paiement

Annexe C Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

Annexe D Critères d'évaluation technique obligatoires

Annexe E Critères techniques cotés

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

- 1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- 2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail sous Annexe A.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4. Ombudsman de l'approvisionnement

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) a été mis sur pied par le gouvernement du Canada pour offrir aux fournisseurs un moyen indépendant de déposer des plaintes liées à l'attribution de contrats de moins de 25 000 \$ pour des biens et de moins de 100 000 \$ pour des services. Vous pouvez soulever des questions ou des préoccupations concernant une demande de soumissions ou l'attribution du contrat subséquent auprès du BOA par téléphone, au 1-866-734-5169, ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca. Vous pouvez également obtenir de plus amples informations sur les services qu'offre le BOA, en consultant son site Web, à l'adresse www.opo-boa.gc.ca.

1.5 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libreéchange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère : Puisque la présente demande de propositions est lancée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséguent.

Le document 2003 (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 3.a) de l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées (2003) incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u>. Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de la GRC au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de la GRC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Promotion du dépôt direct

Les renseignements suivants ne sont pas liés au processus d'invitation à soumissionner :

Le gouvernement du Canada a lancé le projet de normalisation des chèques, qui vise à mettre fin à l'impression de relevés de paiement et à procéder par dépôt direct dans presque tous les cas. Pour l'instant, cette solution n'est offerte que lorsqu'un paiement en dollars canadiens est déposé dans un compte bancaire canadien. Afin d'être proactive, la Comptabilité générale de la GRC encourage l'inscription des fournisseurs de l'organisme en vue des changements qui seront apportés au processus de paiement.

Si votre soumission est retenue dans le cadre du présent processus ou de toute autre invitation à soumissionner de la GRC, nous vous encourageons à vous inscrire au dépôt direct. Communiquez avec la Comptabilité générale de la GRC par courriel pour recevoir le formulaire *Demande d'adhésion du bénéficiaire au paiement électronique* ainsi que les directives pour le remplir.

Si vous avez des questions sur le projet de normalisation des chèques ou si vous souhaitez vous inscrire, écrivez à corporate accounting@rcmp-grc.gc.ca.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copies papier)

Section III: Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ciaprès pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-

Gendarmerie royale Royal Canadian du Canada Mounted Police

greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les soumissionnaires peuvent présenter une proposition tarifaire pour une des options ou les deux options de licence suivantes : 1) licences d'entité; 2) licences d'utilisateur individuel. La licence d'entité est préférée dans la mesure où elle est conforme aux paramètres établis (budget disponible, valeur pratique).

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

3.1.2 Installations proposées par le soumissionnaire nécessitant des mesures de sauvegarde

3.1.2.1 L'agent de sécurité d'entreprise (ASE) doit s'assurer, par l'entremise de la Sous-direction de la sécurité ministérielle (SDSM) de la GRC ou les sections régionales de la sécurité ministérielle (SRSM) de la GRC que le soumissionnaire et les individus proposés sont titulaires d'une cote de sécurité en vigueur et au niveau exigé, tel que décrit à la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation technique et financière.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Gendarmerie royale Royal Canadian du Canada Mounted Police

Voir l'annexe D, Critères d'évaluation techniques obligatoires.

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Voir l'annexe E, Critères techniques cotés.

4.1.2 Évaluation financière

Voir l'annexe B, Base de paiement.

Clause du *Guide des CCUA* A0220T (2014-06-26), Évaluation du prix. Clause du *Guide des CCUA* A0222T (2007-11-30), Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger.

4.2 Méthode de sélection

- 4.2.1 Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
 - c. obtenir au moins 70 p. 100 des points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte 200 points.
- 4.2.2 Les soumissions ne répondant pas aux exigences de a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus grand nombre de points sera recommandée pour attribution d'un contrat, pourvu que le prix total évalué n'excède pas le budget disponible pour ce besoin.
- 4.2.3 Dans la mesure où la soumission recevable ayant obtenu le plus grand nombre de points offre les deux options de licence (d'entité et d'utilisateur) et que l'option de licence d'entité respecte le budget disponible, cette dernière sera envisagée avant d'envisager l'option de licence d'utilisateur.
- 4.2.4 Le financement maximal disponible pour le contrat qui découlera de la demande de soumissions est de 160 000 \$ (taxes applicables en sus). Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée non recevable. Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer cette somme.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est établi que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Si le soumissionnaire ne répond pas et ne collabore à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable ou le non-respect de la demande ou de l'exigence constituera un manguement aux termes du contrat.



5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission, mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour fournir cette information. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement :

- Déclaration de condamnation à une infraction (s'il y a lieu)
- Documentation exigée

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

L'entrepreneur et tous ses employés seront escortés par le personnel désigné par la GRC lors de leur entrée sur n'importe quel site de la GRC.

Pour le logiciel de paie, ils peuvent être sujets au processus de certification et d'accréditation.

La Sécurité de la TI de la Section de la sécurité ministérielle doit être prévenue avant toute utilisation.

6.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail sous Annexe A.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère: Puisque le présent contrat est lancé par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ou TPSGC ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.

6.3.1 Conditions générales

Gendarmerie royale Royal Canadian du Canada Mounted Police

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence

4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licences'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période contractuelle est de cinq (5) ans à partir de la date d'attribution du marché du _____ (à déterminer : cinq ans à partir de la date de la mise en œuvre).

6.4.2 Date de livraison

Les licences doivent être livrées au plus tard un (1) mois après l'attribution du marché. La formation doit être offerte dans les six (6) mois suivants la mise en œuvre du système. Le soutien annuel et les mises à niveau s'appliquent pour une période de cinq ans après la mise en œuvre.

6.4.3 Biens ou services optionnels

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Summer Wong

Titre : Agente supérieure des acquisitions

Gendarmerie royale du Canada Direction : Groupe de l'acquisitions

Adresse: E Division RCMP Headquarters

Mail Service Unit Mailstop 909

14200 Green Timbers Way

Surrey BC V3T 6P3

Téléphone : 778-290-2892 Télécopieur : 778-290-6109

Courriel: <u>summer.wong@rcmp-grc.gc.ca</u>

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

(à insérer au moment de l'attribution du contrat)

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

(à insérer au moment de l'attribution du contrat)

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de ______\$ (le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Clauses du Guide des CCUA

Clauses du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indications contraires, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

Gendarmerie royale Royal Canadian du Canada

Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- les articles de la convention; a)
- les conditions générales supplémentaires 4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence; b)
- les conditions générales supplémentaires 4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de c) soutien des logiciels sous licence;
- d) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- Annexe A, Besoin; e)
- f) Annexe B, Base de paiement;
- Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité; g)

Mounted Police

h) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission)

6.11. Ombudsman de l'approvisionnement

6.11.1 Services de règlement des différends

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux veillera à proposer aux parties concernées un processus extrajudiciaire de règlement de leur différend, sur demande ou avec le consentement des parties, en vue de régler un différend entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application d'une modalité du présent contrat, et obtiendra leur consentement à en assumer les coûts.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca.

Administration du contrat 6.11.2

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux examinera une plainte déposée par [le fournisseur ou l'entrepreneur ou le nom de l'entité à qui ce contrat a été attribué] concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.1(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et les articles 15 et 16 du Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca.

6.12 Clauses du Guide des CCUA

Clauses du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

ANNEXE A BESOIN

1. TITRE: SYSTÈME DE GESTION DE L'INFORMATION SUR LES RESSOURCES HUMAINES

2. SIGLES ET ABRÉVIATIONS

GRC: Gendarmerie royale du Canada

RH : Ressources humaines TI : Technologie de l'information

SIRH: Système d'information sur les ressources humaines

3. INTRODUCTION

Une unité de la GRC a besoin d'un nouveau SIRH qui rationalisera les processus opérationnels, accroîtra la productivité et fournira des rapports et des renseignements statistiques non disponibles à l'heure actuelle.

Cette unité est une opération policière conjointe formée d'employés municipaux, provinciaux et fédéraux. Les employés municipaux et fédéraux sont payés par directement par leur service d'attache et n'utiliseront pas la composante de paie, seulement les fonctions liées aux RH. Le système provincial nécessite encore un système financier pour traiter les finances et résumer les rapports de gestion financière aux fins d'audit.

Au total, l'unité compte 400 employés. 130 employés auront besoin des fonctions de paie et de RH alors que les autres utiliseront seulement les fonctions liées aux RH.

4. CONTEXTE

Le système actuel est étatsunien et utilise des aspects financiers caducs désormais secondaires et peu utilisés. Le regroupement de plusieurs unités et sections a entraîné une gestion des finances de l'unité par le système fédéral (plutôt que le système provincial). La mise à niveau 2013 vers le système actuel est maintenant dépassée et ne satisfait pas à tous les besoins de l'organisation. Le système actuel n'est pas pris en charge pour les mises à niveau, ce qui crée des heures-personnes supplémentaires pour les employés de la TI, qui doivent effectuer les mises à niveau et assurer le service de dépannage pour résoudre et corriger les problèmes. De plus, la Paie et les RH doivent produire des rapports de qualité en temps opportun. L'information générée pour les rapports provient de diverses sources internes et externes. Cette collecte d'information pose des difficultés (maintien de l'intégrité des données).

Un système entièrement intégré de gestion du temps et de la présence, des ressources humaines et de la paie est nécessaire pour satisfaire aux besoins administratifs et opérationnels généraux de l'organisation. Un dépôt unique pour tout le personnel est nécessaire.

5. OBJECTIFS

Cette exigence nécessite l'acquisition de licences, de même que du soutien et des mises à niveau annuels. Les licences doivent être livrées au plus tard un mois après l'attribution du marché. La formation doit être offerte dans les six mois suivant la mise en œuvre du système. Le soutien et les mises à niveau annuels s'appliquent pour une période de cinq ans après la mise en œuvre.

6. PORTÉE DES TRAVAUX

A. Déploiement

Le SIRH doit se trouver sur place et NE doit PAS être dématérialisé.

B. Un système entièrement intégré avec des fonctions spécialisées

- a) Le SIRH doit offrir une plateforme de services de paie et de RH complète sans avoir recours à des services ou des réseaux externes.
- b) Le SIRH doit inclure les modules et fonctions suivants :
 - i) Paie
 - ii) Gestion du temps et de la présence
 - iii) Administration des avantages sociaux
 - iv) Gestion des ressources humaines
- c) Pour diminuer le nombre d'erreurs et gagner du temps (production de rapports administratifs), l'information doit être intégrée dans une base de données universelle. Les données ne doivent pas être extraites de sources multiples. La GRC ne prendra pas en considération le regroupement de différents systèmes et fonctions spécialisés qui nécessitent des points de saisie de données multiples.

C. Caractéristiques du système

a) Caractéristiques essentielles du système

Le système doit avoir les caractéristiques essentielles suivantes :

- i. Ajouter l'information pour un nouvel employé.
- ii. Modifier le poste d'un employé.
- iii. Modifier le statut d'emploi d'un employé : embauche, congé, cessation d'emploi.
- iv. Traiter une période de paie qui inclut un jour férié.
- v. Exporter un rapport de dotation avec fonction de tri dans Excel.
- vi. Générer une liste d'employés liés à un projet à partir de paramètres personnalisés : coûts, heures, heures supplémentaires, etc.
- vii. Produire des rapports sur les salaires.
- viii. Produire des rapports sur les langues et les compétences.

b) Caractéristiques préférables du système

Les caractéristiques suivantes sont préférables :

- a) Envoyer des avis automatiques aux administrateurs des RH lorsque le nombre d'heures prédéterminé d'un employé est atteint.
- b) Envoyer un avis automatique à l'administrateur des RH lorsque l'augmentation d'échelon d'un employé est atteinte.
- c) Envoyer des avis aux administrateurs des RH lorsque des tendances en matière de congés sont détectées (p. ex., un employé malade tous les vendredis).
- d) Saisir les données d'un employé dans des formulaires imprimables préformatés.
- e) Inclure un composant financier (avec tous les services nécessaires) canadienne, à jour et conviviale.

D. Licences et accès

L'unité de la GRC acceptera l'option de licence par utilisateur ou par entité.

Trois niveaux d'accès utilisateur sont requis.

Niveau 1 : Accès complet à tous les modules – six utilisateurs

Niveau 2 : Accès pour le superviseur/gestionnaire (fonctions libre-service) – 25 utilisateurs (accès limité aux données des employés, aux soldes de congés annuels et de maladie, approbations des demandes de congé annuel)

Niveau 3 : Accès pour l'employé (fonctions libre-service) – 400 utilisateurs

(accès limité aux demandes de congé, capacité de mettre à jour les renseignements personnels, consultation des avantages sociaux, soldes de congé)

a) Licence d'utilisateur

La licence d'utilisateur de chaque niveau d'accès est définie ci-dessus. On prévoit d'ajouter des utilisateurs supplémentaires à chaque niveau parallèlement à la croissance de l'unité.

b) Licence d'entité

Le cas échéant, la portée de la licence d'entité s'applique seulement à cette unité particulière de la GRC composée d'employés municipaux, provinciaux et fédéraux. Cette licence d'entité ne s'applique pas aux autres unités de la GRC, où un système centralisé de RH est utilisé. Cette licence d'entité autorise l'unité à utiliser le logiciel sous licence, sans égard au moment de son utilisation, au nombre ou au type d'utilisateurs, aux données, aux documents ou aux transactions utilisés ou traités ni à l'emplacement du périphérique.

E. Compatibilité

- a) Le SIRH doit être basé sur un serveur Microsoft SQL et compatible avec Microsoft Dynamics.
- b) Le SIRH doit pouvoir importer les données d'un utilisateur et les données financières de l'exercice précédent à partir de Microsoft Dynamics.

F. Module de la paie

- a) Le module de la paie doit est conforme aux règlements en matière de paie au Canada.
- b) Le module doit couvrir tous les types de rémunération et d'avantages sociaux qui découlent du traitement de la paie et respecter les lois (dates/paie des jours fériés) propres au Canada et à la Colombie-Britannique.
- c) Les règles canadiennes et provinciales en matière de paie doivent déjà être incluses dans le système afin que l'organisation traite adéquatement la paie de toutes les catégories d'employés.
- d) Le module doit assurer le suivi et calculer les heures de jour férié, vérifier l'admissibilité aux avantages sociaux et assurer le suivi des congés annuels et de maladie (crédits salariaux et heures de travail).

G. Module de gestion des ressources humaines

Le module des RH doit surveiller et administrer les fonctions suivantes :

- a) Gestion du temps et de la présence
- b) Gestion des absences (tendances, totaux)
- c) Administration des avantages sociaux
- d) Blessures et maladies
- e) Cours et formations (base de données complète liée aux employés)
- f) Evaluation du rendement.
- g) Cueillette, présélection et saisie de curriculum vitae (fonctions d'intégration)

H. Fonctions libre-service

- a) Le système offre de multiples niveaux d'accès à trois catégories d'utilisateurs :
 - i) Utilisateurs des RH (accès intégral à l'ensemble du système);
 - ii) Accès du superviseur;
 - iii) Accès des employés.

- b) Le système permet aux utilisateurs de remplir des feuilles de temps électroniques et aux superviseurs de les approuver par voie électronique.
- c) Capacité pour les utilisateurs de voir et de saisir des données relatives à leurs propres congés.
- d) Capacité pour les utilisateurs de demander des renseignements liés aux RH à partir du système ou par le biais de portails de soumission de demandes particulières.
- e) Capacité pour les utilisateurs d'accéder à leur profil d'avantages sociaux et aux renseignements généraux sur les avantages sociaux.
- f) Capacité pour les utilisateurs de faire suivre par voie électronique des renseignements aux superviseurs aux fins d'approbation.
- g) Capacité pour les utilisateurs de consulter et de mettre à jour leurs renseignements personnels.
- h) Capacité pour les superviseurs de consulter et d'approuver des renseignements désignés.
- Capacité d'offrir de l'autoformation aux utilisateurs sur les différentes fonctions du système.
- j) Capacité pour les utilisateurs de récupérer leurs talons de paie.

I. Mise en œuvre du nouveau système

a) Installation du produit

L'installation du nouveau système doit débuter peu de temps après la réception du produit. L'installation sera réalisée par une section de TI de la GRC. Tout soutien par téléphone ou par courriel portant sur l'installation sera offert par l'entrepreneur.

b) Migration des données

Une fois le produit installé et mis à l'essai, les données seront migrées. La migration des données sera effectuée par la GRC grâce à un outil de migration offert par le fournisseur. L'outil de migration effectuera le transfert des données de la base de données SQL Great Plains existante vers la base de données SQL du nouveau produit. Tout soutien par téléphone ou par courriel portant sur le fonctionnement de l'outil de migration sera offert par l'entrepreneur. Une fois la migration terminée, le soutien continuera d'être offert afin de régler les questions et les problèmes liés à l'utilisation et la maintenance du produit.

c) Soutien à la mise en œuvre

L'entrepreneur doit fournir les éléments et les services ci-dessous en appui à la mise en œuvre du produit :

- a)Documents complets sur le produit.
- b) Manuels d'installation.
- c) Logiciel d'installation du produit.
- d)Clés nécessaires pour activer les caractéristiques demandées.
- e)Soutien technique dédié par téléphone et par courriel pour répondre aux questions liées à l'installation et à la migration des données.

f) Outil de migration de bases de données pour migrer toutes les données de la base de données SQL Great Plains vers la base de données SQL du nouveau produit.

J. Services de soutien et de mise à niveau

Toutes les mises à jour système et d'impôts doivent être offertes dans un format hors ligne; le serveur et les clients n'ont AUCUN accès Internet pour appliquer les mises à jour.

Services de soutien en ligne ou par téléphone (temps de réponse maximum de deux jours ouvrables).

- a) Offrir des mises à niveau continues associées aux changements au logiciel, aux politiques et aux règlements en raison des règlements en matière de paie au Canada et de l'Employment Standards Act (loi sur les normes d'emploi) de la Colombie-Britannique et des manuels de formation.
- b) Au besoin, des réunions seront organisées (vidéoconférence, téléphone, en personne).
- c) Convivialité Le nouveau logiciel doit inclure un système de production de rapports souple et à jour facile à apprendre et à utiliser; il existe un soutien et une base de mise à jour manifestes aux fins de développement et d'évolution ultérieurs du système.

K. Formation

- a) La formation sur le système doit être offerte dans les six mois suivant la mise en œuvre du système. La formation peut être offerte sur place (QG de la division E de la GRC, au 14200, chemin Green Timbers, Surrey [C.-B.]) ou par vidéoconférence.
- b) Les manuels de formation et/ou le matériel de formation en ligne doivent être fournis aux utilisateurs.

L. Garantie

L'entrepreneur doit offrir des services de garantie d'au moins un (1) an.

M. Déplacements

Il n'y a aucuns frais de déplacement liés à cette exigence.

N. Langue de travail

Les travaux doivent être menés à bien en anglais et tous les produits livrables doivent être fournis dans cette langue.

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Option de licence 1 : Licence d'entité (en \$ canadiens)

A1	Licence d'entité (doit être livrée au plus tard un mois après l'attribution du marché) Prix		
A1.1	Licence d'entité	\$	
A1.2	Total partiel	\$	

A2	Soutien et mises à niveau annuels	Prix
A2.1	Coûts de la première année	
A2.2	Coûts de la deuxième année	\$
A2.3	Coûts de la troisième année	\$
A2.4	Coûts de la quatrième année	\$
A2.5	Coûts de la cinquième année	\$
A2.6	Total partiel – Soutien et mises à niveau	\$

Total – Option de licence 1 : A1.2 + A2.6 =	\$
Option de licence 2 : Licence individuelle d'utilisateur (en \$	
canadiens)	

B1	Licence d'utilisateur (doit être livrée au plus tard un mois après l'attribution du marché)	Un utilisateur	Nombre d'utilisateurs	Prix calculé
B1.1	Niveau 1 : Accès complet à tous les modules	\$	6	\$
B1.2	Niveau 2 : Accès pour le superviseur/gestionnaire (fonctions libre-service)	\$	25	\$
B1.3	Niveau 3 : Accès pour l'employé (fonctions libre-service)	\$	400	\$
B1.4			Total partiel	\$

B2	Soutien et mises à niveau annuels	Prix
B2.1	Coûts de la première année	\$
B2.2	Coûts de la deuxième année	\$
B2.3	Coûts de la troisième année	\$
B2.4	Coûts de la quatrième année	\$
B2.5	Coûts de la cinquième année	\$
B2.6	Total partiel – Soutien et mises à niveau	\$

Total –	Option de	licence 2 : B1.4	+ B2.6 =	5



В3.	Coût pour un utilisateur supplémentaire chaque année subséquente (s'applique seulement à l'option Licence d'utilisateur)	Un utilisateur, deuxième année	Un utilisateur, troisième année	Un utilisateur, quatrième année	Un utilisateur, cinquième année
B3.1	Niveau 1 : Accès complet à tous les modules	\$			
B3.2	Niveau 2 : Accès pour le superviseur/gestionnaire (fonctions libreservice)	\$			
	Niveau 3 : Accès pour l'employé (fonctions				
B3.3	libre-service)	\$			

ANNEXE C LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

N 2015 1112 3491

*	

Government of Canada

Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat	
M2989-6-0213	
Security Classification / Classification de sécurité	

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)

	RIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA	A SÉCURITÉ (LVERS)			
PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE 2. Branch or Directorate / Direction généra 2. Branch or Directorate / Direction généra					
Ministère ou organisme gouvernemental d'ori		SEU-BC			
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat o		bcontractor / Nom et adresse du sous-traitant			
4. Brief Description of Work / Brève description	du travail				
CFSEU-BC is a joint forces operation with the folio	wing categories of employees: Municipal, Provincial and Federa	al. The RCMP and Municipal employees are paid directly by			
their home departments, while OCABC employees required that can process payroll for OCABC employees	are funded by the Province of BC and compensated through Ci oyees as we'll as track and export HR data for all employees and	SEU-BC via the RCMP. A single Payroll / HR system is if secondments of CPSEU-BC.			
 a) Will the supplier require access to Controlli Le fournisseur aura-t-il accès à des march; 	No Yes				
5. b) Will the supplier require access to unclassi Regulations?	ified military technical data subject to the provisions of th				
	es techniques militaires non classifiées qui sont assujett	ies aux dispositions du Réglement			
sur le contrôle des données techniques?					
. Indicate the type of access required / Indique	4,				
	access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information ont-ils accès à des renseignements ou à des biens PRO				
(Specify the level of access using the chart		TÉGÉS eVou CLASSIFIÉS?			
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tr	ableau qui se trouve à la guestion 7, ct				
 b) Will the supplier and its employees (e.g. of PROTECTED and/or CLASSIFIED information 	caners, maintenance personnel) require access to restri				
	stion or assets is permitted. loyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zo	nes d'accès restreintes? L'accès			
à des renseignements ou à des biens PRC	OTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.	The design resident to second			
c) is this a commercial courier or delivery req	uirement with no overnight storage? livralson commerciale sans entreposage de nuit?	✓ No Ye			
		Non L Ou			
	pplier will be required to access / Indiquer le type d'infon				
Canada Canada Canada Canada	NATO / OTAN	Foreign / Étranger			
No release restrictions	All NATO countries	No release restrictions			
Aucune restriction relative ✓	Tous les pays de l'OTAN	Aucune restriction relative			
à la diffusion		à la diffusion			
Not releasable					
A ne pas diffuser					
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :			
Specify country(les): / Préciser le(s) pays :	Specify country(les): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :			
7. c) Level of information / Niveau d'information					
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED	PROTECTED A			
PROTÉGÉ A ✓	NATO NON CLASSIFIÉ	PROTÉGÉ A			
PROTECTED B	NATO RESTRICTED	PROTECTED B			
PROTÉGÉ B	NATO DIFFUSION RESTREINTE	PROTÉGÉ B			
PROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL	PROTECTED C			
PROTÉGÉ C L	NATO CONFIDENTIEL NATO SECRET	PROTÉGÉ C			
CONFIDENTIAL	NATO SECRET	CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL			
SECRET	COSMIC TOP SECRET	SECRET			
SECRET	COSMIC TRÈS SECRET	SECRET			
TOP SECRET		TOP SECRET			
TRÉS SECRET		TRÉS SECRET			
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT)		TOP SECRET (SIGINT)			
THE SCORET (SIGNET)	DO A COMO SER SANDO SE SE PARENTE PROPE	TRÉS SECRET (SIGINT)			
TBS/SCT 350-103(2004/12)	Security Classification / Classification de sécurit	ė			
	,	Canada			

Canada



Government Gouvernement of Canada du Canada

Contract Number / Numéro du contrat M2989-6-0213 Security Classification / Classification de sécurité

PART A (continued) / PARTIE A (suite)	4/ OI 400/FIED 004/050 :	f101-0		To bla Was			
 Will the supplier require access to PROTECTED ar Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignement 			CI ASSIEIĖS?	✓ Non Yes Non Qui			
If Yes, indicate the level of sensitivity:	o cu a des siens compes de	agrico i no i coco eso.	OD TO THE O	i non canon			
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :							
	Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No Ves Oui						
Le lour lesseur auta-vil aoces a des renseignement	ou a des biens in rodeo de	nature expendencial del	Calur				
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du mat	ériel :						
Document Number / Numéro du document ; PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - P	COCONNEL JEOURNIERELIN						
10. a) Personnel security screening level required / Ni							
RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SE	ECRET SECRET			
TOP SECRET – SIGINT TRÈS SECRET – SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET		C TOP SECRET C TRES SECRET			
	_ NATO CONFIDENTIEL	I MATO SECRET	COSMI	C IRES SECREI			
SITE ACCESS ACCES AUX EMPLACEMENTS							
ACCES NON EMPENDEMENTS							
Special comments:							
Commentaires spéciaux :							
NOTE: If multiple levels of screening a							
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de		iis, un guide de classific	ation de la sécurité doit ê				
 b) May unscreened personnel be used for portion: Du personnel sans autorisation sécuritaire peur 		ı travail?		No Ves Non Ves			
If Yes, will unscreened personnel be escorted?	-ii se voii conner des pantes d	u u avan r	-				
Dans l'affirmative, le personnel en question ser	a-t-il escorté?			No V Yes Non V Oui			
PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C -		(FOURNISSEUR)					
INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENT	S / BIENS						
11. a) Will the supplier be required to receive and sto premises?	e PROTECTED and/or CLASS	SIFIED information or as	sets on its site or	✓ No Yes			
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'en	rannear eur plana des ransaio	namante ou dae biene D	POTÉCÉS AVAIL	Non LOui			
CLASSIFIÉS?	reposer sur place des reliseig	iementa ou des biens r	NOTEGES 8000				
		,					
11. b) Will the supplier be required to safeguard COM				✓ No Yes			
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des re	iseignements ou des biens CC	MSEC?		V NonOui			
PRODUCTION							
at a large the sea desired for an expension of the sea							
11. c) Will the production (manufacture, and/or repair an occur at the supplier's site or premises?	d/or modification) of PROTECT	ED and/or CLASSIFIED r	naterial or equipment	No TYes			
Les installations du fournisseur serviront-elles à la	production (fabrication et/ou ré	paration et/ou modificatio	n) de matériel PROTÉGÉ	V NonOui			
el/ou CLASSIFIÉ?	,		.,,				
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUI	PORT RELATIF À LA TECHN	OLOGIE DE L'INFORMA	TION (TI)				
11. d) Will the supplier be required to use its IT systems	to electronically process, produ	ce or store PROTECTED	and/or CLASSIFIED	No Yes			
information or data?				Non LOui			
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres	systèmes informatiques pour tr	aiter, produire ou stocker	électroniquement des				
renseignements ou des données PROTÉGÉS et	UU ULASSIFIES?						
11. e) Will there be an electronic link between the suppli	ac't IT sustants and the covern	nent decembers of access	-0	□ No □Yes			
Disposera-t-on d'un tien électronique entre le sys				V Non L Oui			
gouvernementale?							
TBS/SCT 350-103(2004/12)	Security Classification / Clas	sification de sécurité					
	Sound Supplingtion / Class			Console			
	L			Canadä			

Page 20 of - de 28



Government Gouvernement of Canada du Canada

Contract Number / Numéro du contrat M2989-6-0213

Security Classification / Classification de sécurité

ADT C deputions	41 J	0.40	TIE	O described												
ART C - (continue: For users comple site(s) or premise Les utilisateurs qu niveaux de sauve	ting s. ui re	the t	lorm ssen	manually use	manuelle	ement do							_			-
For users comple Dans le cas des u dans le tableau ré	ıtilis	ateu	rs qu		le formula	ire en lig	ne (par Inter		ses aux c	questions						aisles
Category Categorie		OTÉG			SSIFIED ASSIFIÉ			NATO			Г			COMSEC		
	^	8	С	CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	SECRET	Top Secret Tres Secret	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO COMPIDENTIAL NATO COMPIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÉS SECRET		B B		CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRES SECRET
Information / Assets Renseignements / Biens Production	1						NESTHEN E			GELHET						
IT Media / Support TI IT Link / Lien électronique																
								Yes Oui								
and raminative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire. 12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). The présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des plèces jointes (p. ex. SECRET avec																
« Classification des pièces joi			curt	té » au haut «	et au bas	du formu	ilaire et indi	quer qu'il y a	des pièc	es jointe	(p. (ax. S	ECF	tET avec		

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä

ANNEXE D CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES

Toutes les propositions doivent être complètes et comporter toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP) afin d'assurer une évaluation complète. Si l'exigence n'est pas traitée dans la proposition du soumissionnaire, celle-ci sera considérée comme incomplète ou non recevable et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Α	SIRH proposé
A1	Fournir le nom complet du produit, le modèle, la version, le nom du fabricant et l'année de production

		CONFO	RMITÉ	RÉFÉRENCE DE PROPOSITION : Indiquer
				clairement où, dans le document de proposition, se trouve la description de chaque critère
В	CRITÈRES OBLIGATOIRES	OUI	NON	correspondant.
B1	Déploiement			
B1.1	Le SIRH n'est PAS un système dématérialisé.			
B1.2	Le SIRH est un système sur place.			
B2	Un système entièrement intégré avec des fonctions spécialisées			
B2.1	Le SIRH doit offrir une plateforme de services de paie et de RH complète sans avoir recours à des services ou des réseaux externes.			
B2.2	Le SIRH doit entièrement intégrer les fonctions de paie, de gestion du temps et de la présence, l'administration des avantages sociaux et la gestion des RH.			
B2.3	L'information doit être intégrée dans une base de données universelle. La GRC ne prendra pas en considération le regroupement de différents systèmes et fonctions spécialisés qui nécessitent des points de saisie de données multiples.			
В3	Caractéristiques essentielles du système			
B3.1	Le système doit permettre d'ajouter l'information pour un nouvel employé.			
B3.2	Le système doit permettre de modifier le poste d'un employé.			
B3.3	Le système doit permettre de modifier le statut d'emploi d'un employé : embauche, congé, cessation d'emploi.			
B3.4	Le système doit permettre de traiter une période de paie qui inclut un jour férié.			
B3.5	Le système doit permettre d'exporter un rapport de dotation avec fonction de tri dans Excel.			
B3.6	Le système doit permettre de générer une liste d'employés liés à un projet à partir de paramètres personnalisés : coûts, heures, heures supplémentaires, etc.			
B3.7	Le système doit être capable de générer des rapports sur les salaires.			



Gendarmerie royale Royal Canadian du Canada Mounted Police

	du Canada Mounted Police			
B3.8	Le système doit être capable de générer des rapports sur les langues et les compétences			
B4	Licences et accès			
B4.1	Les soumissionnaires doivent fournir des licences d'utilisateur ou d'entité complètes pour les composantes personnalisées et le système acquis.			
B4.2	Multiples niveaux d'accès : Accès complet aux RH, Accès pour le superviseur, Accès pour l'employé			
B5	Compatibilité			
B5.1	Le SIRH doit être basé sur un serveur Microsoft SQL et compatible avec Microsoft Dynamics.			
B5.2	Le SIRH doit pouvoir importer les données d'un utilisateur et les données financières de l'exercice précédent à partir de Microsoft Dynamics.			
		•		
				RÉFÉRENCE DE PROPOSITION: Indiquer clairement où, dans le document de proposition, se trouve la description de chaque critère
B 6	Module de la paie	OUI	NON	correspondant.
	Module de la paie Le module de la paie doit est conforme aux règlements en matière	OUI	NON	correspondant.
B 6 B6.1	Le module de la paie doit est conforme aux règlements en matière de paie au Canada.	OUI	NON	correspondant.
	Le module de la paie doit est conforme aux règlements en matière	OUI	NON	correspondant.
B6.1	Le module de la paie doit est conforme aux règlements en matière de paie au Canada. Le module doit couvrir tous les types de rémunération et d'avantages sociaux qui découlent du traitement de la paie et respecter les lois (dates/paie des jours fériés) propres au Canada et à la Colombie-Britannique. Les règles canadiennes et provinciales en matière de paie doivent déjà être incluses dans le système afin que l'organisation traite adéquatement la paie de toutes les catégories d'employés.	OUI	NON	correspondant.
B6.1	Le module de la paie doit est conforme aux règlements en matière de paie au Canada. Le module doit couvrir tous les types de rémunération et d'avantages sociaux qui découlent du traitement de la paie et respecter les lois (dates/paie des jours fériés) propres au Canada et à la Colombie-Britannique. Les règles canadiennes et provinciales en matière de paie doivent déjà être incluses dans le système afin que l'organisation traite	OUI	NON	correspondant.
B6.1 B6.2 B6.3	Le module de la paie doit est conforme aux règlements en matière de paie au Canada. Le module doit couvrir tous les types de rémunération et d'avantages sociaux qui découlent du traitement de la paie et respecter les lois (dates/paie des jours fériés) propres au Canada et à la Colombie-Britannique. Les règles canadiennes et provinciales en matière de paie doivent déjà être incluses dans le système afin que l'organisation traite adéquatement la paie de toutes les catégories d'employés. Le module doit assurer le suivi et calculer les heures de jour férié, vérifier l'admissibilité aux avantages sociaux et assurer le suivi des congés annuels et de maladie (crédits salariaux et heures de travail).	OUI	NON	correspondant.
B6.1 B6.2 B6.3	Le module de la paie doit est conforme aux règlements en matière de paie au Canada. Le module doit couvrir tous les types de rémunération et d'avantages sociaux qui découlent du traitement de la paie et respecter les lois (dates/paie des jours fériés) propres au Canada et à la Colombie-Britannique. Les règles canadiennes et provinciales en matière de paie doivent déjà être incluses dans le système afin que l'organisation traite adéquatement la paie de toutes les catégories d'employés. Le module doit assurer le suivi et calculer les heures de jour férié, vérifier l'admissibilité aux avantages sociaux et assurer le suivi des congés annuels et de maladie (crédits salariaux et heures de	OUI	NON	correspondant.
B6.1 B6.2 B6.3	Le module de la paie doit est conforme aux règlements en matière de paie au Canada. Le module doit couvrir tous les types de rémunération et d'avantages sociaux qui découlent du traitement de la paie et respecter les lois (dates/paie des jours fériés) propres au Canada et à la Colombie-Britannique. Les règles canadiennes et provinciales en matière de paie doivent déjà être incluses dans le système afin que l'organisation traite adéquatement la paie de toutes les catégories d'employés. Le module doit assurer le suivi et calculer les heures de jour férié, vérifier l'admissibilité aux avantages sociaux et assurer le suivi des congés annuels et de maladie (crédits salariaux et heures de travail).	OUI	NON	correspondant.
B6.1 B6.2 B6.3 B6.4	Le module de la paie doit est conforme aux règlements en matière de paie au Canada. Le module doit couvrir tous les types de rémunération et d'avantages sociaux qui découlent du traitement de la paie et respecter les lois (dates/paie des jours fériés) propres au Canada et à la Colombie-Britannique. Les règles canadiennes et provinciales en matière de paie doivent déjà être incluses dans le système afin que l'organisation traite adéquatement la paie de toutes les catégories d'employés. Le module doit assurer le suivi et calculer les heures de jour férié, vérifier l'admissibilité aux avantages sociaux et assurer le suivi des congés annuels et de maladie (crédits salariaux et heures de travail). Module de gestion des ressources humaines Le module des RH doit surveiller et administrer la gestion du	OUI	NON	correspondant.
B6.1 B6.2 B6.3 B6.4 B7	Le module de la paie doit est conforme aux règlements en matière de paie au Canada. Le module doit couvrir tous les types de rémunération et d'avantages sociaux qui découlent du traitement de la paie et respecter les lois (dates/paie des jours fériés) propres au Canada et à la Colombie-Britannique. Les règles canadiennes et provinciales en matière de paie doivent déjà être incluses dans le système afin que l'organisation traite adéquatement la paie de toutes les catégories d'employés. Le module doit assurer le suivi et calculer les heures de jour férié, vérifier l'admissibilité aux avantages sociaux et assurer le suivi des congés annuels et de maladie (crédits salariaux et heures de travail). Module de gestion des ressources humaines Le module des RH doit surveiller et administrer la gestion du temps et de la présence. Le module des RH doit surveiller et administrer la gestion des	OUI	NON	correspondant.
B6.1 B6.2 B6.3 B6.4 B7 B7.1	Le module de la paie doit est conforme aux règlements en matière de paie au Canada. Le module doit couvrir tous les types de rémunération et d'avantages sociaux qui découlent du traitement de la paie et respecter les lois (dates/paie des jours fériés) propres au Canada et à la Colombie-Britannique. Les règles canadiennes et provinciales en matière de paie doivent déjà être incluses dans le système afin que l'organisation traite adéquatement la paie de toutes les catégories d'employés. Le module doit assurer le suivi et calculer les heures de jour férié, vérifier l'admissibilité aux avantages sociaux et assurer le suivi des congés annuels et de maladie (crédits salariaux et heures de travail). Module de gestion des ressources humaines Le module des RH doit surveiller et administrer la gestion des absences (tendances, totaux). Le module des RH doit surveiller et administrer les avantages	OUI	NON	correspondant.



Gendarmerie royale Royal Canadian du Canada Mounted Police

	du Canada Mounted Police	M2989-6-0213
	Le module des RH doit surveiller et administrer le rendement des	
D1.0	employés.	
	Le module des RH doit surveiller et administrer la cueillette, la	
	présélection et la saisie de curriculum vitae (fonctions d'intégration).	
<i>51.1</i>	u integration).	<u> </u>
B8	Fonctions libre-service	
Во	Le SIRH doit inclure les fonctions libre-service suivantes : Le système offre de multiples niveaux d'accès à trois catégories	
	d'utilisateurs : Utilisateurs des RH (accès intégral à l'ensemble	
B8.1	du système), Accès du superviseur, Accès des employés.	
	Capacité pour les utilisateurs de remplir des feuilles de temps	
B8.2	électroniques et pour les superviseurs de les approuver par voie électronique.	
B0.2	·	
D0 2	Capacité pour les utilisateurs de voir et de saisir des données	
B8.3	relatives à leurs propres congés. Capacité des utilisateurs de demander des renseignements liés	
	aux RH à partir du système ou par le biais de portails de	
B8.4	soumission de demandes particulières.	
	Capacité pour les utilisateurs d'accéder à leur profil d'avantages	
B8.5	sociaux et aux renseignements généraux sur les avantages sociaux.	
B0.0	Capacité pour les utilisateurs de faire suivre par voie	
	électronique des renseignements aux superviseurs aux fins	
B8.6	d'approbation.	
B8.7	Capacité pour les utilisateurs de consulter et de mettre à jour leurs renseignements personnels.	
B0.7	Capacité pour les superviseurs de consulter et d'approuver des	
B8.8	renseignements désignés.	
	Capacité d'offrir de l'autoformation aux utilisateurs sur les	
B8.9	différentes fonctions du système.	
B8.10	Capacité pour les utilisateurs de récupérer leurs talons de paie.	
В9	Mise en œuvre du nouveau système	
B9.1	Offrir des documents complets sur le produit.	
B9.2	Offrir des manuels d'installation.	
B9.3	Offrir le logiciel d'installation du produit.	
	Offrir les clés nécessaires pour activer les caractéristiques	
B9.4	demandées.	
	Offrir du soutien technique dédié par téléphone et par courriel pour répondre aux questions liées à l'installation et à la	
B9.5	migration des données.	
	Offrir un outil de migration de bases de données pour migrer	
	toutes les données de la base de données SQL Great Plains	
B9.6	vers la base de données SQL du nouveau produit.	
B10	Services de soutien et de mise à niveau	

B10	Services de soutien et de mise à niveau		
B10.1	Toutes les mises à jour système et d'impôts doivent être offertes dans un format hors ligne; le serveur et les clients n'ont AUCUN accès Internet pour appliquer les mises à jour.		
B10.2	Offrir du soutien en ligne ou par téléphone (temps de réponse maximum de deux jours ouvrables).		



B10.3	Offrir des mises à niveau continues associées aux changements au logiciel, aux politiques et aux règlements en raison des règlements en matière de paie au Canada et de l' <i>Employment Standards Act</i> (loi sur les normes d'emploi) de la Colombie-Britannique et des manuels de formation.			
B11	Formation			
B11.1	La formation sur le système doit être offerte dans les six mois suivant la mise en œuvre du système. La formation peut être offerte sur place (QG de la division E de la GRC à Surrey [CB.]) ou par vidéoconférence.			
B11.2	Les manuels de formation et/ou le matériel de formation en ligne doivent être fournis aux utilisateurs du système.			
				-
B12	Garantie			
B12 B12.1	Garantie Offrir des services de garantie d'au moins un (1) an.			
B12.1	Offrir des services de garantie d'au moins un (1) an.			

ANNEXE E CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

		Poi	nts	RÉFÉRENCE DE
	CRITÈRE COTÉ (Nombre total de points : 200)	Nombre maximal : 35	Nombre de points obtenus	PROPOSITION : Indiquer clairement où, dans le document de proposition, se trouve la description de chaque critère correspondant.
A1	Intégration des systèmes			
	Décrire brièvement le soutien offert pour faciliter la mise en œuvre et la transition du système existant au nouveau SIRH :			
	Clavardage (5 points)			
	Courriel (5 points)			
A1.1	Téléphone (5 points)	15		
	Décrire comment le nouveau système proposé pourrait intégrer l'information à une base de données universelle.			
	L'évaluation globale sera fondée sur les facteurs suivants :			
	Transparence de l'intégration, convivialité de la solution,			
A1.2	temps nécessaire pour réaliser l'intégration, ampleur des interruptions.	20		

		Nombre	Nombre	
		maximal:	de points	
B2	Mises à niveau	65	obtenus	
	Offrir des mises à niveau continues : décrire en détail les			
	options, les fonctions et les capacités de mise à niveau,			
	ainsi que le degré de facilité pour procéder à la mise à			
	niveau.			
	Une seule mise à jour du serveur est nécessaire			
	(25 points)			
	Une mise à jour est effectuée sur le serveur, qui met à			
	jour les clients (15 points)			
	Le serveur ainsi que chacun des clients doivent être mis			
B2.1	à jour individuellement (5 points)	25		
	Décrire la politique/les pratiques de l'entreprise pour			
	répondre aux besoins liés à l'expansion de la base de			
	données client (plus grand nombre d'employés).			
	L'évaluation sera fondée sur les coûts et sur la			
	souplesse du système concernant l'ajout d'utilisateurs.			
	Ajout de nouveaux utilisateurs sans frais			
	supplémentaires (20 points)			
	Des frais seront facturés pour l'ajout de nouveaux			
B2.2	utilisateurs (7 points)	20		
	Décrire comment le système est tenu à jour en ce qui a			
	trait aux tables d'impôt ainsi qu'aux modifications			
	apportées aux politiques ou aux rapports			
	gouvernementaux fédéraux ou provinciaux.			
	Mises à jour disponibles 7 jours avant la date limite de			
	mise en œuvre fixée par le gouvernement (10 points)			
B2.3	Mises à jour disponibles 14 jours avant la date limite de	20		



mise en œuvre fixée par le gouvernement (15 points)
Mises à jour disponibles 21 jours ou plus avant la date
limite de mise en œuvre fixée par le gouvernement
(20 points)

C1	Expériences de mise en œuvre	Nombre maximal : 30	Nombre de points obtenus	
C1.1	Fournir une liste de clients, en indiquant le nom de l'organisation, la portée du projet, les noms des personnes-ressources et les coordonnées (numéro de téléphone et adresse de courriel) de l'endroit où le système a été mis en œuvre au cours des 5 dernières années. Le projet doit inclure des migrations du logiciel Great Plains (GP) touchant plus de 500 utilisateurs. Pour chaque projet réalisé vérifié : 5 points (maximum 20 points)	20		
C1.2	Quelle taille d'organisation client le système proposé peut-il desservir? Moins de 500 utilisateurs (5 points) Plus de 500 utilisateurs (10 points)	10		

D1	Services de soutien	Nombre maximal : 25	Nombre de points obtenus	
וט		25	obtenus	
	Indiquer quels services de soutien sont offerts pour répondre aux besoins de la GRC.			
	Clavardage (5 points)			
	Courriel (5 points)			
D1.1	Téléphone (5 points)	15		
	Quel est le délai de réponse normal d'un appel de soutien technique? 1 heure (10 points)			
	4 heures (7 points)			
	8 heures (5 points)			
D1.2	Prochain jour ouvrable (1 point)	10		

Convivialité (administrateur des RH): Démonstration de la mise à l'essai – Fournir une vidéo de démonstration préenregistrée ou interactive sur DVD ou clé USB pour expliquer les fonctions essentielles énumérées ci-dessous. Une marche à suivre simple doit accompagner la démonstration visuelle.

L'évaluation sera fondée sur le degré de convivialité, notamment en ce qui a trait aux facteurs suivants :

Nombre d'écrans requis ou d'étapes à suivre pour réaliser une tâche Degré de facilité de la personnalisation des rapports

Degre de lacilité de la personnalisation

Organisation des menus déroulants

Disposition et outils des pages

Présentation visuelle

La fonction n'est pas incluse : 0 point

La fonction est incluse, mais son utilisation est complexe : 1 point La fonction est incluse et relativement facile à utiliser : 2 points

E1 La fonction est incluse et très facile à utiliser : 3 points



		Nombre	Nombre	
	Essai des fonctions	maximal : 45	de points obtenus	Marche à suivre
	Essai des folictions	45	Obtenus	Marche a Survie
E1.1	Montrer comment procéder pour ajouter un employé.	3		
E1.2	Montrer comment procéder pour modifier le poste d'un employé.	3		
E1.3	Montrer comment procéder pour modifier le statut d'emploi d'un employé : nouvel employé, employé en congé, employé licencié	3		
E1.4	Montrer comment traiter une période de paye comportant un jour férié.	3		
E1.5	Montrer comment exporter un rapport sur la dotation dans Excel avec des fonctions de tri	3		
E1.6	Montrer comment générer une liste d'employés liés à un projet affectés à l'aide de paramètres personnalisés tels que les coûts, les heures, les heures supplémentaires, etc.	3		
E1.7	Montrer comment générer des rapports sur les salaires	3		
E1.8	Montrer comment générer des rapports sur les langues et les compétences	3		
E1.9	Fonction demandée : Le système peut envoyer un avis automatisé aux administrateurs des RH lorsque le nombre d'heures fixées pour un employé a été atteint.	3		
E2.0	Fonction demandée : Le système peut envoyer un avis automatisé aux administrateurs des RH lorsqu'un employé a droit à son augmentation de salaire.	3		
E2.1	Fonction demandée : Le système peut envoyer un avis automatisé aux administrateurs des RH lorsqu'une tendance en matière d'utilisation des congés est détectée (p. ex. lorsqu'un employé est en congé de maladie tous les vendredis).	3		
E2.2	Fonction demandée : Le système peut envoyer un avis automatisé aux administrateurs des RH lorsqu'un employé atteint sa date anniversaire (p. ex. droits à congé annuel, augmentation d'échelon).	3		
E2.3	Fonction demandée : Le système comprend une composante financière (avec tous les services nécessaires) canadienne, à jour et conviviale.	3		
E2.4	Fonction demandée : Les utilisateurs des RH peuvent saisir des données sur les employés dans des formulaires préformatés imprimables.	3		
E2.5	Fonction demandée : Le système permet aux administrateurs des RH de saisir des données sur les employés dans des formulaires préformatés imprimables.	3		